

Règlement des Rand'Automnes de Rambouillet

ART 1 – **Participation** : Randonnée pédestre à allure libre, ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non qui se déroulera autour de Rambouillet. Les heures de départ sont fixées entre 7h et 10h. Le parcours sera jalonné de points de ravitaillement. Aucun suiveur en VTT n'est autorisé. Le randonneur s'engage à respecter le parcours balisé qu'il emprunte.

Il est demandé aux participants de veiller aux respects des heures limites au delà desquelles, ni les services de sécurité, ni les ravitaillements ne sauraient être assurés. Les arrivées devront **impérativement** être effectuées avant 19h (fin de la manifestation).

Les Rand'automnes n'étant pas une compétition, les participants sont tenus de respecter le code de la route (passages piétons) et d'être particulièrement vigilants lors des traversées de route.

ART 2 – **Assurance** : l'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; Chaque participant devra être garanti par un contrat responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer personnellement à des tiers. De même, dans le cas où il subirait un dommage corporel dû à une cause autre qu'un défaut d'organisation, le participant activera son régime de protection sociale habituelle et toute assurance complémentaire (licence FFR, individuelle accident, activités extra scolaires...) dont il est bénéficiaire ou qu'il aura jugé utile de souscrire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, détérioration, bris ou autres dégradations des matériels appartenant aux participants.

ART 3 – **Aptitudes physiques** : Cette randonnée n'a aucun caractère compétitif. Le participant s'engage à n'avoir aucune contre indication à la pratique physique sur la distance choisie. Chaque participant choisit librement son parcours ainsi que son allure en fonction de ses propres aptitudes physiques dont il est seul juge.

ART 4 – **cas de force majeure** : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours jusqu'au dernier moment, ou d'annuler les randonnées, et les participants s'engagent à ne demander aucun remboursement.

ART 5 – **Droit à l'image et la publication** : Les participants autorisent l'organisateur à utiliser son image sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.

ART 6 – **Animaux** : Pour des raisons d'assurance, nous ne pouvons accepter nos amis chiens ou autres.

ART 7 – Les Rand'Automnes de Rambouillet s'inscrivent dans le cadre du respect de l'homme avec la nature, que ce soit sur les chemins parcourus ou leurs environnements proches. Tout comportement irrespectueux du participant : jet d'emballages de ravitaillement, piétinement de zones protégées... ne sera pas accepté.

ART 8 – Les massifs forestiers sont des zones propices à la présence de tiques. Ces parasites sont parfois vecteurs de la transmission de la maladie de Lyme. Il convient que les participants en soient alertés et consultent un médecin en cas d'infection survenant après une morsure. Le cas échéant, vous pouvez utilement consulter les sites suivants : [http : /lwww. lyme-f r. net](http://www.lyme-fr.net) ; www.francelyme.fr

ART 9 - En cas de problème, contacter les responsables dont les noms et téléphones sont mentionnés sur la feuille de route.

ART 10 – La participation à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement.